

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de participer aujourd'hui à cette conférence et de souligner l'ouverture du Centre sur la politique commerciale et le droit des échanges commerciaux.

J'ai noté que la Conférence porte sur l'adaptation au nouveau climat créé par le libre-échange. Bien sûr, en voyant ici un aussi grand nombre de distingués membres du monde des affaires, je serais tenté de suggérer que la Conférence ait pour thème: "Comment gagner sa vie avec le libre-échange"... et même prospérer!

En tant que spécialistes du commerce international, vous savez aussi bien, sinon mieux que moi, qu'il n'existe pas de libre-échange intégral. Le commerce est simplement plus ou moins libre.

Vous savez que l'expression "zone de libre-échange" n'est pas le constat d'une réalité. C'est un concept juridique fondé sur l'Article XXIV de l'Accord général du GATT - un concept qui permet un accès préférentiel lorsque l'essentiel des échanges se fait sans obstacles.

Vous savez que l'Accord avec les États-Unis est moins un acte de foi aveugle qu'un reflet du niveau existant d'intégration économique entre les deux pays --intégration causée par les sept cycles précédents de négociations au GATT et par le Pacte de l'automobile. En bref, l'Accord de 1988 n'a été rendu possible que par les progrès réalisés depuis 1948 - progrès dont la plupart des Canadiens se sont réjouis.

Vous savez que l'Accord reflète largement les objectifs du Canada pour le précédent cycle de négociations au GATT, soit le Tokyo Round. L'un de ces objectifs, que nous n'avons pu réaliser dans les années 1970, était d'abaisser les droits de douane sur les produits à valeur ajoutée.

Pour ce qui est du commerce des ressources, vous savez que ce qui est dit dans l'Accord sur l'insuffisance des approvisionnements et sur la tarification, en plus de respecter les engagements que nous avons déjà pris envers le GATT et l'Agence internationale de l'énergie, reflète la position de négociation que s'était donnée le gouvernement Trudeau dans les années 1970 -- position que les États-Unis, la Communauté européenne et le Japon avaient alors rejetée.

Vous connaissez les grandes raisons stratégiques pour lesquelles nous avons recherché cet Accord, malgré ses risques politiques évidents; nous savions que nos entreprises de productions à valeur ajoutée et nos industries de services devaient avoir accès à un marché vraiment mondial pour maintenir leur compétitivité.